

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 778 13 juin 1985

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1985: 35 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Francine Crettaz
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Pierre Lehmann

778

La vie bio

Les mots mènent leur propre vie, rarement simple et même foisonnante parfois. Univoque à l'origine, leur sens évolue avec le temps, et jamais vers plus de clarté. Ce grand utilisateur de mots qu'est le législateur a donc intérêt à les saisir avant qu'ils ne divergent, s'il veut sincèrement éviter de devoir se taire.

Voyez ce qui se passe avec l'adjectif biologique, couramment utilisé désormais pour qualifier tel type de production agricole, ou le produit lui-même.

Voilà des années que les producteurs intéressés et les consommateurs demandent au législateur de clarifier le domaine du «bio», en réglementant au moins cette appellation pour l'heure toujours incontrôlée. Qu'ils recourent aux techniques bio-organiques ou appliquent «le biodynamisme» des anthroposophes, les agriculteurs «bio» espèrent que la loi leur vaudra enfin la reconnaissance et le financement réservés jusqu'ici à l'agriculture conventionnelle. Quant au consommateur, il voudrait avoir l'assurance que l'adjectif «biologique» ne soit pas collé comme une étiquette trompeusement séduisante sur tout produit «naturel», histoire de le vendre au prix surfait qu'un rousseauisme mal compris permet aujourd'hui de demander.

Voilà des années que le Conseil fédéral refuse la reconnaissance aux uns et la protection contre la tromperie aux autres. Le sort fait aux motions des conseillers nationaux socialistes Morel (1978) et Neukomm (1980) ne laisse aucun espoir: réponse dilatoire du gouvernement pressé de ne rien faire, transformation de la motion en un innocent postu-

lat promptement rangé dans un tiroir, lequel remplit depuis parfaitement sa fonction de boîte noire. Le black-out a failli s'interrompre en 1983, suite à un rapport de la Commission de gestion du Conseil national; elle conclut à l'opportunité d'encourager davantage (facile!) la «recherche dans le domaine de l'agriculture dite biologique», et cela dans l'intérêt public. Mais les crédits à la station d'Oberwil/BL demeurent chichement mesurés, tout comme les budgets publiques de la recherche bio au sens le plus large, y compris pour l'étude de la production agricole dite intégrée.

Dans ce climat d'inertie fédérale, voilà que l'Office de la Santé publique, ou plus précisément sa modeste section du contrôle des denrées alimentaires, met en circulation un projet que d'aucuns disent déjà mort-né. Il s'agirait de réglementer par voie d'ordonnance l'emploi de l'indication «de l'agriculture biologique»; une telle étiquette ne pourrait être apposée que sur des marchandises produites dans des conditions bien définies d'engraisement du sol, de traitement des végétaux, d'affouragement des animaux, etc. Le coût des indispensables contrôles irait à la charge des producteurs ou, cas échéant, des importateurs. Le projet ne dit rien en revanche du prix de vente des produits bio. Or la productivité inférieure des techniques «alternatives» engendre des coûts supérieurs à ceux de l'agriculture conventionnelle, dont les prix de revient moyens servent de base à la fixation des prix contrôlés. Moyennant quoi, l'an dernier par exemple, un commerçant de Neuchâtel était condamné à payer une amende pour avoir vendu des pommes de terre bio plus cher que prescrit par Berne. Moyennant quoi, ce vendredi 14 juin, un cultivateur de patates des hauts de Vevey comparait devant le tribunal de police du district pour la même infraction.

Réglementer l'usage du très équivoque mot biolo-

SUITE ET FIN AU VERSO

La vie bio

gique serait une bonne chose. Prendre en compte les conséquences financières des exigences à juste titre posées à l'égard de cette production serait tout simplement logique. D'autant que les consommateurs seraient prêts à payer un surprix pour un produit de qualité supérieure au tout-venant de l'agriculture industrielle, démultipliée, normalisée et standardisée jusqu'à provoquer l'écœurement... et les surplus.

Y. J.

ANNEXE

Quinze ans après

Le moins qu'on puisse dire est que le souci de définition de l'agriculture biologique et de son soutien éventuel ne date pas d'hier, même s'il a pris tout récemment une particulière importance. Quelques points de repère dans notre pays.

Décembre 1970. La motion Schalcher demande la création d'une station de recherches agronomiques s'occupant de méthodes de culture biologique excluant l'utilisation de produits chimiques. Le Conseil fédéral accepte d'entrer en matière (accent mis sur l'aspect qualitatif de la production agricole), mais refuse d'envisager la création d'une nouvelle station de recherches.

Le conseiller national Schalcher crée néanmoins la Fondation suisse pour la protection de l'agriculture biologique, dont dépend l'Institut de recherches d'Oberwil.

— Octobre 1978. Le conseiller national Morel revient à la charge demandant entre autres la mise à disposition de moyens financiers accrus en faveur

de la recherche, la création d'une chaire d'agriculture biologique à l'Ecole polytechnique fédérale, le soutien, par les centres officiels de vulgarisation, des méthodes de l'agriculture biologique et une aide financière aux organismes privés reconnus. Toutes mesures qui ne semblent pas indispensables au Conseil fédéral.

— Mars 1980. Le conseiller national Neukomm demande que soient édictées des prescriptions sur les méthodes de culture et les désignations de produits dans le domaine de l'agriculture «écologique» et que soient exactement définies les notions utilisées, telles que «biologique», etc. Le Conseil fédéral estime qu'il n'appartient pas à l'Etat de dicter de telles prescriptions, souligne qu'il n'est pas possible de définir scientifiquement les méthodes utilisées, note qu'il serait extrêmement coûteux de contrôler cette production, proteste qu'une définition de l'agriculture biologique serait une manière de discrimination de l'agriculture non biologique, mais accepte d'envisager de lutter contre les abus.

— Juin 1980. Le conseiller national Schalcher cherche à savoir, entre autres, «comment les effets que les produits chimiques exercent sur l'environnement sont étudiés» et «dans quelle mesure la protection intégrée des plantes fait l'objet de recherches» accessibles aux agriculteurs.

Un combat de longue haleine...

1968 EST SI LOIN

«Tell» aux abonnés absents

Les chances de parution du 139^e numéro du magazine bimensuel «Tell» sont minimales. Dans ces colonnes, on avait, récemment encore, parlé de ce périodique (DP 771), sans savoir que la mort rôdait. Encore un lien avec 1968 qui se rompt.

Au début, deux feuilles militantes: «Agitation» et «Focus». DP, encore bimensuel, les citait. Elles

fusionnèrent. Puis une nouvelle fusion avec la «LeserZeitung» fut préparée sous le nouveau nom. Le résultat ne répondit pas aux espoirs. Pour élargir l'audience, «Cultrun» et «Misch-Masch» furent intégrés afin qu'un souffle «nouvelle culture» complète et remplace «politique d'abord». Bien des lecteurs fidèles furent troublés sans qu'une nouvelle vague d'adhésions s'annonce.

La création par le «Tages Anzeiger», avec les moyens d'un gros éditeur, de «Magma» a, peut-être, porté le coup de grâce. Les ventes baissaient. Les coûts augmentaient. L'équipe de «Tell» n'a pas pleuré. Elle a décidé l'arrêt de la parution, sauf si les lecteurs posent rapidement 200 000 francs sur la table. L'espoir est faible.

Quelques lecteurs orphelins qui n'achetaient pas encore la «WochenZeitung» s'y abonneront; les autres se contenteront de magnifiques revues «branchées» ou «cablées» agréables à feuilleter. Il n'y aura bientôt plus de journaux qui dérangent en Suisse alémanique.

COURRIER

TV par satellite: l'optique officielle

«TV par satellite. L'avortement des médias»: ce texte paru dans DP 775 a inspiré les commentaires suivants au Secrétaire général du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie, commentaires que nous nous empressons de publier ci-dessous, «in extenso».

1. Arrêté fédéral sur la radiodiffusion par satellite.

Précisons d'emblée que le titre de «radiodiffusion par satellite» n'a rien de trompeur. La notion de radiodiffusion est utilisée dans le sens que lui donne le Règlement des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications. Il ne s'applique pas à n'importe quelle diffusion de programmes de radio ou de télévision, mais seule-

ment à ceux qui sont transmis sous forme de signaux pouvant être captés *directement* par la communauté, donc pas par une station PTT au sol qui les retransmet au moyen d'un réseau de câbles. Comme vous le relevez vous-même, l'arrêté en question régit *uniquement* ce mode de transmission de radio-télévision par satellite. Le titre est donc correct.

Les PTT viennent de présenter un concept technique relevant du droit international des télécommunications et applicable dans les années nonante. Grâce à lui, il est exact que la radiodiffusion par satellite sera beaucoup moins onéreuse et présentera de meilleures possibilités de rendement. Ce concept, avec des satellites de force moyenne et une zone commune de captage à laquelle participerait le plus grand nombre possible de pays européens, peut être *réalisé* par le biais de l'arrêté fédéral que nous avons envoyé en consultation. On ne saurait prétendre que la technologie va plus vite que la procédure législative; au contraire, elle en augmente les chances de réussite.

2. *Renonciation à réglementer la distribution par câbles.*

De telles dispositions ne sont ni nécessaires, ni souhaitées. La concession octroyée à titre d'essai à l'Association suisse concessionnaire pour la télévision à l'abonnement (ACTA), mais aussi la diffusion de programmes internationaux à laquelle participe la SSR (TV-5, 3-Sat, Sky Channel et Music Box) reposent sur une base légale suffisante, donnée par la loi réglant la correspondance télégraphique et téléphonique et par son ordonnance 1. Un pays comme la Suisse, qui s'engage en faveur d'un libre flux d'informations sur le plan international, ne saurait s'opposer à la diffusion de tels programmes parce qu'ils contiennent de la publicité. La demande non satisfaite de la SA pour la publicité à la télévision montre d'ailleurs que la publicité destinée à un public international, donc en majeure partie de langue étrangère, n'est pas un danger

pour celle qui est faite à la télévision suisse ou même pour le volume des annonces dans la presse.

3. *Conception globale des médias.*

Le rapport de la commission d'experts chargée de la conception globale des médias (1982) est une aide précieuse lors de la prise des décisions politiques en la matière par le département compétent et par le Conseil fédéral. Il propose *diverses solutions* pour certains points importants. Une telle variante a déjà été largement prise en compte lors de la promulgation de l'article constitutionnel 55bis concernant la radio-télévision. Le rapport prévoit lui-même une réalisation par *phases successives* (p. 573 du texte français), car il est empreint non seulement d'un esprit visionnaire, mais encore de pragmatisme. Bien entendu, chaque pas suppose une procédure législative, les nouveaux enseignements étant inclus dans l'appréciation.

4. *Monopole de la SSR.*

Le système suisse des médias électroniques est appelé à desservir le pays avec des programmes de radio-télévision conçus en fonction des régions linguistiques. Il me semble que pour atteindre cet objectif, le monopole de la SSR est pour l'instant indispensable. Cela étant, je ne peux accepter d'être traité de pourfendeur de ce monopole. Avec l'accord du chef du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie, et aussi avec celui du Conseil fédéral, j'approuve le principe de la libre concurrence à l'échelon local et sur le plan international.

Fritz Mühlemann

PRÉCISONS ENCORE!

Réd. Ces précisions, toutes officielles qu'elles soient, appellent un certain nombre de remarques.
1. *Le titre de l'arrêté, qui faisait l'objet d'une remarque somme toute mineure de notre part, n'est, il est vrai, pas trompeur pour les spécialistes. Mais nous maintenons que pour le commun des*

mortels, il ne peut qu'induire en erreur: ne sont ici touchés que les satellites de transmission directe, tels que cernés par la conférence administrative mondiale de répartition des fréquences de Genève en 1977. Un exercice juridique assez vain, puisque ces satellites-là ont toutes les chances de rester lettre morte: on sait en particulier que ce marché n'intéresse plus personne aux Etats-Unis, pour de multiples raisons dont la plus déterminante est le coût pharamineux de ce mode de transmission (on parle de 20 à 25 millions de francs par année et par programme).

Si, comme le suggèrent les PTT dans leur «nouveau concept satellite pour 1990/1991», l'avenir est à des diffusions transnationales, court-circuitant en quelque sorte le plan de Genève de 1977 qui reposait tout entier sur une répartition nationale des zones de réception, on voit mal l'utilité réelle de l'arrêté actuellement en consultation. C'est dire qu'on chercherait en vain sur quel point ce texte légal est garant d'un avenir technologique maîtrisé dans l'intérêt général.

2. *«Une publicité destinée à un public international, donc en majeure partie de langue étrangère»? Faut-il rappeler que la Suisse a la particularité de compter quatre langues nationales? Sauf lorsqu'elle est anglophone, la publicité «en langue étrangère» a toute les chances de charmer une partie des téléspectateurs helvétiques...*

3. *On savait qu'il y avait à boire et à manger dans les centaines et centaines de pages de la conception globale des médias; voici le dessert: le «pragmatisme» empreint d'un «esprit visionnaire». Un peu fort de tabac tout de même.*

4. *Nous prenons acte que le monopole (de fait) de la SSR se défendra uniquement dans le réduit régional, coïncé entre des programmes «libres» dits locaux et des programmes «libres» d'origine internationale. Reste à préciser les frontières de ce réduit, comment elles seront défendues et par qui (la SSR elle-même? le Conseil fédéral?).*

La paroisse électrique

Il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre. Ce dicton s'applique à merveille à l'Association suisse pour l'énergie nucléaire et à son président, Alain Colomb. Dites «économies d'énergie», ce dernier répliquera «anti-nucléaires».

En effet, fort du rejet populaire des deux initiatives énergétiques en septembre dernier, le président Colomb a sèchement attaqué devant ses «militants» le projet de révision de la loi sur l'économie électrique. Pas question de tenter de prescrire une utilisation plus rationnelle de l'électricité — comme c'est l'intention du Conseil fédéral — car derrière cette mesure, prétend Colomb, se cache la volonté de nuire à l'énergie nucléaire. Le Conseil fédéral, qui a admis la clause du besoin pour

Kaiseraugst, anti-nucléaire? Les électriciens ne craignent pas le paradoxe. Rappelons le contexte. Les producteurs d'électricité mènent actuellement campagne contre toute entrave à la production d'énergie. Déjà EOS a montré la couleur (DP 768: «Les ukases d'Energie Ouest Suisse»). C'est le tour maintenant des nucléocrates. Pendant des années la Suisse, pour la part d'électricité d'origine nucléaire, a été en tête des pays industriels. Elle est maintenant dépassée par la France et la Belgique; et il est à craindre que dans deux ans déjà elle ne soit plus qu'à la douzième place. On imagine la catastrophe!

Une fois de plus les producteurs d'électricité font la preuve qu'ils prêchent pour leur seule paroisse et qu'ils sont incapables d'insérer leur action dans une perspective globale et conforme à l'intérêt général. Ces gens ne sont pas crédibles; la protection de l'environnement, la minimisation du facteur énergétique dans la production économique,

ça ne les intéresse pas. Jusqu'à quand les collectivités publiques, dont les producteurs dépendent en grande partie, accepteront-ils cette arrogance? Ou les autorités politiques jouent-elles délibérément un double jeu: discours sur les économies et feu vert à la production forcenée d'énergie?

NB. Pour la seule année 1983, la production d'électricité en Suisse (163 entreprises recensées) a laissé 437 millions de francs à répartir. On comprend dans ces conditions les hésitations des collectivités publiques, de qui devraient venir les impulsions pour une politique énergétique différente, à tuer la poule aux œufs d'or... Sur ce total, 157 millions ont été versés directement à l'Etat et aux communes, 212 millions ont été consacrés aux dividendes (actionnaires: les collectivités!) et aux tantièmes et 52 millions aux «réserves» (16 millions à la rubrique «autres»). Ceci sans compter 177 millions d'impôts directs et 154 millions de droits d'eau prélevés avant le bénéfice.

Tour de table dans une rotonde

J'aime ces décors insolites pour débats austères: des futurologues réunis dans un hôtel de ville d'eau XIX^e sous des palmiers en pot; des spécialistes de symposium, sérieux comme des badges qui, dans un complexe polyvalent, croisent (la piscine est attenante) des baigneurs en peignoir.

Le café de la Rotonde, à Neuchâtel, où socialistes et managers dissertaient des nouvelles technologies et de l'emploi, a vocation de dancing et attire ses chalands habituels par les photographies en vitrines extérieures de ses streapteaseuses dans leurs nus numéros. Vieux métiers et nouveaux emplois. «Chance oder Gefahr?», titre de l'exposé de M. Nicolas G. Hayek, de Hayek-Engineering A.G.,

Zurich. Mais il s'agissait exclusivement des «Neue Technologien».

Tout autour de la salle de la Rotonde, les murs sont ornés de fresques dans un rose et noir, plus uniprix que baudelairien. Entre des silhouettes de gratte-ciel, de tour Eiffel et palazzo renaissant, toutes longitudes confondues, s'observent quelques statues-symbole: bizarrement haut perchée la petite sirène de Copenhague et, plus bas, un David de Michel-Ange qui, d'une main athlétique et décontractée soutient... la tour de Pise, comme Pierre Arnold l'ASUAG.

Un faux plafond noir gaine les spots, leur donnant une lumière verticale et non diffuse de telle sorte que la scène d'où parlent les conférenciers baigne dans une pénombre-tango.

Il y avait quelque chose de démocratique, sans affectation, dans ce débat. MM. Arnold et Hayek auraient pu justifier d'un emploi du temps chargé

pour prétendre disposer de leur samedi. Mais Lilian Uchtenhagen, qui présidait, sait être persuasive. Dans la salle, conseillers nationaux, militants, conseillers d'Etat, un auditoire de 150 personnes. Aucun contrôle à l'entrée. Démocratie dans la discussion... sinon dans les décisions, hors Rotonde.

IDÉES, TEMPÉRAMENT, IMAGE

Ceux qui s'expriment en disent long, souvent, par le choix de leurs images, leur tempérament, leurs références culturelles.

Pierre Arnold et Jean-Pierre Ghelfi se déclaraient de la sorte optimistes, partageant une foi commune dans le progrès, la productivité, l'homme. L'un pas plus que l'autre ne prétendaient en faire la démonstration. Quand Helmut Hubacher citait l'enquête allemande, révélant le sentiment d'angoisse que suscitent dans la population les nouvelles technologies, ils n'avaient rien à oppo-

ser. Paradoxalement même, l'un comme l'autre ont commencé leurs exposés par le rappel de la déroute horlogère «qui a perdu les deux tiers de ses postes de travail en quinze ans». De 90 000 à 30 000. Et comment ne pas penser aux vingt millions de chômeurs des pays européens. Mais on vit mieux aujourd'hui qu'en 1933; et pouvait-on en pleine crise, à la veille de la guerre, parier sur l'avenir? Pourtant à long terme le pari a été gagné.

Les images. Nicolas-G. Hayek cède un instant au rite du rétro-projecteur. On voit donc une «puce» agrandie x fois, sa place dans un système intégré, avec coloration en mordoré et pour finir, en guise d'illustration rétroprojectée des utilisations de la nouvelle technologie... un soulier de joggeur sur lequel est branché un podomètre transistorisé, calculant de surcroît la dépense d'énergie du coureur. Il y a du Woody Allen, dans l'humour Hayek. Autre style quand Pierre Arnold déclare «les Suisses ont des aptitudes pour l'informatique, car ils jouent bien... au jass» ou «il faut tempêter, pour qu'on songe à confier la barre à Guillaume Tell».

Au-delà du tempérament, du style et des généralités (l'innovation est toujours comme la langue d'Esopé, la meilleure et la pire des choses), que reste-t-il, décanté, de ce débat?

LE RÉALISME

On sait depuis longtemps que l'horlogerie suisse ne dispose pas, pour son assise, d'un marché intérieur. Elle exporte le 95 % de sa production. C'est une industrie qui implique une vision mondiale de la concurrence économique. Et pourtant, même si le sujet imposait des images planétaires, jamais, dans un débat de ce type, je n'ai perçu une prise de conscience aussi spontanée que «ça bouge autour de nous», que «si pas nous, ce sera les autres». Dès le premier exposé, Pierre Dubois, conseiller d'Etat neuchâtelois, très pragmatique dans son approche «d'abord produire avant de songer à redistribuer», «les chômeurs ne demandent pas une explication

de la crise, mais du travail», Pierre Dubois, très pieds sur la terre neuchâteloise, était à tout moment conscient que les USA, le Japon, la Corée du Sud, Hong Kong, c'est aussi la porte à côté. De la même manière, prise de conscience d'une évolution irréversible. Comment peut-on poser la question: faut-il monter dans le train? Il y a longtemps, affirmait chacun, que le train roule.

A ce niveau de discussion, la Suisse apparaissait fragile. Son niveau de vie exige qu'elle soit compétitive, par une haute technologie maîtrisée, face à des pays à salaires bas; mais sur le chemin des nouvelles technologies, ses concurrents extra-européens ont su, aussi, prendre de l'avance.

D'où une sorte d'exigence nationale d'avoir à réussir, donc à investir. Par exemple une fabrique de circuits de dernière génération en terre neuchâteloise: coût 100-200 millions. Mais à quelles conditions? Ici, sous le consensus, apparaissent les divergences concrètes.

TRAVAIL DES FEMMES

Imaginons une fabrique de circuits intégrés à Marin. Certains postes de travail coûteront 1 million; de surcroît le délai d'amortissement devra être court. D'où l'exigence que le travail de nuit des femmes soit autorisé.

J.-P. Ghelfi a posé la question à Pierre Arnold. Peut-on parler avec force de participation à tous les niveaux — et l'ancien patron de la Migros n'a cessé de développer ce thème avec une totale sincérité et une conviction généreuse — puis soutenir, comme condition préalable, donc non négociable, d'un investissement, une mesure qui heurte les acquis de la médecine du travail?

Et plus généralement encore, le mot «flexibilité» est à la mode dans les bouches patronales. Mais que recouvre-t-il? Une levée des obstacles administratifs et syndicaux? Telle est du moins la tendance partout observée en Allemagne, en Norvège, en Suède. On y tient les commissions d'entreprise à

l'écart des décisions liées aux nouvelles technologies; dans tous les cas, l'information est retenue le plus longtemps possible.

Il n'est pas sûr que l'optimisme et le dynamisme participatifs d'Arnold-Hayek soit représentatif de la mentalité du patronat suisse. Et de surcroît il ne permet pas d'éluder les problèmes concrets tels les investissements à Marin.

Et pourtant, il y a une chance, vue la forte tradition communautaire, qui fait aussi partie du patrimoine horloger, que quelque chose se fasse; une innovation non pas technologique, mais un renouvellement du contrat social.

En Norvège, les syndicats ont fini par obtenir que l'introduction des nouvelles technologies soit discutée sur une base paritaire. En Suisse?

ET L'ÉTAT

Pierre Dubois avait tenu à limiter d'emblée le rôle de l'Etat qui se contenterait de favoriser l'investissement ou l'innovation sans arrière-pensée dirigiste.

Mais le sujet n'était pas évacué pour autant. Quand Nicolas Hayek apostrophait les socialistes en style direct, sans rétroprojecteur et après avoir tombé la veste, sur les absences de dynamisme pour l'innovation concrète, cédant au goût de la parole quand ils auraient un rôle naturel à jouer dans la promotion de la recherche scientifique, il était facile à Hubacher de rappeler le conservatisme du Parlement et les effets sur les Hautes Ecoles du blocage du personnel.

En réalité, la volonté d'être présent et gagnant dans la compétitivité mondiale exige un dynamisme de l'ensemble du corps social. L'Etat lui aussi doit être porteur des grands projets collectifs de la nation. A force de le décrire comme un corps parasite et nuisible, on sape l'esprit collectif d'entreprise.

Par les sentes d'une discussion, ce constat s'imposait aussi à Neuchâtel.

A. G.

AVORTEMENT

La température est prise

Le grand perdant de ce dernier week-end de votations: le «droit à la vie»! Encore qu'on doive être soulagé qu'une formulation constitutionnelle aussi inadéquate que celle proposée par les initiants n'ait pas passé la rampe. Ce thème de réflexion précieux entre tous aura été sacrifié à l'ambition de «régler» le problème de l'interruption de grossesse par la bande. Echec sur toute la ligne. Espérons que demeureront acquises les garanties déjà formulées à ce chapitre fondamental et consacrées par la jurisprudence du Tribunal fédéral.

En ce qui concerne l'avortement, la température de l'opinion est prise; il suffit de comparer les résultats de cette dernière consultation et ceux du vote de 1977 sur la «solution» des délais: même si les adversaires d'une certaine libéralisation perdent du terrain — encore qu'il faille admettre que la formulation ambiguë de l'initiative ait cette fois brouillé les cartes — on ne voit pas qu'il soit possi-

ble d'ouvrir ici ou là un front nettement majoritaire, absolument indispensable pour imposer une issue légale au problème sans provoquer des phénomènes de rejets extrêmement dangereux.

Faut-il dès lors se crispier sur la recherche d'un texte légal introuvable? Certes, la situation actuelle, avec un Code pénal court-circuité par certaines pratiques cantonales, est insatisfaisante, surtout sur le plan juridique et judiciaire. Mais ce pis-aller n'est-il pas, à tout prendre, plus supportable que les affrontements que ne manquerait pas de susciter aujourd'hui toute formule d'uniformisation à base légale, entraînant une mise au pas des cantons? Et s'il faut lutter contre la pratique de l'avortement — qui ne le souhaite pas? — et diminuer le nombre des grossesses non désirées, tout un champ d'initiatives privées et publiques est largement ouvert, dans les efforts pour la promotion du planning familial, dans la généralisation des consultations conjugales, dans l'organisation de l'éducation sexuelle, par exemple. Il y a là matière à une politique concrète et exigeante qui prenne au mot les beaux discours (de tous bords) dont on a abreuvé l'opinion ces dernières semaines.

POINT DE VUE

Réapprendre à vivre

La méthode scientifique, comme approche de la compréhension et de la perception de l'univers et de la vie, a des limites qui deviennent de plus en plus évidentes. A telle enseigne que des hommes de science cherchent activement d'autres voies. Parmi ceux-ci, en particulier, le physicien anglais David Bohm et le biologiste chilien Juan Hancke; ensemble, ils ont essayé de formuler une réflexion dont le manuscrit m'est tombé, un peu par hasard, sous la main.¹ Quelques échos de leur travail.

L'idée de base de Bohm et Hancke est d'introduire le concept de «signification» (meaning ou signi-

fiance en anglais) comme attribut inséparable de tout «corps» (soma). Point de départ: la théorie des quantas² qui introduit un lien entre l'observateur et la chose observée, à telle enseigne qu'il n'est plus possible d'envisager que ces deux entités aient une existence indépendante l'une de l'autre. Sur cette lancée, les deux chercheurs en viennent à utiliser le mot «somasignification». Voilà qui n'est pas simple à traduire. Disons que c'est une manière de parler de l'esprit, sans pour autant introduire de connotation religieuse. Toute chose, toute réalité

¹ «Somasignification: a notion of the unity of nature of life» par David Bohm et Juan Hancke.

² A la base de toute la physique moderne, la théorie des quantas affirme que l'énergie rayonnante a, comme la matière, une structure discontinue (elle ne peut exister que sous forme de grains ou quantas).

aurait un contenu physique, corporel, et une signification du contenu spirituel et ces deux aspects de la réalité seraient liés et ne pourraient pas exister l'un sans l'autre. Rien ne serait purement et exclusivement une chose ou un objet ou un corps, ni purement et exclusivement esprit ou signification. Le préambule de Bohm et Hancke: il est illusoire de considérer ces deux aspects de la réalité séparément et de se livrer à des analyses qui ne tiennent pas compte de l'influence simultanée de ces deux «pôles». Car il importe de voir que, dans cette conception, «chose» et «signification» sont liées au sens où le sont les côtés pile et face d'une pièce de monnaie: l'un ne va pas sans l'autre. Cela est fort différent de la distinction entre, par exemple, le psychique et le somatique qui, même combinés dans l'expression «psycho-somatique», recouvrent deux entités dont l'influence peut en principe être analysée séparément. Il me paraît utile de souligner ici que la démarche suivie par Hancke et Bohm est, au moins en partie, la traduction d'une perception scientifique de la réalité qu'elle cherche à généraliser.

Prenons un exemple. Lors d'une discussion sur la santé de la forêt le 20 mars 1985 à Lausanne, un des participants déclarait que, selon lui, lorsque les hommes auront réussi à s'entendre et à arrêter les guerres plus ou moins ouvertes qui sévissent partout dans le monde, la forêt retrouvera sa santé. Cette proposition peut être jugée absurde (et certainement elle le fut) parce que contraire à toute vision scientifique: il n'existe pas de moyen scientifique de lier la santé de la forêt à l'état d'esprit des hommes qui sévissent sur cette planète. De fait, nous sommes programmés de manière que la suggestion d'une telle liaison nous paraisse ridicule. Pourtant, personne n'a objectivement démontré qu'elle est impossible; elle sera donc rejetée au rang des superstitions, non pas à cause d'une éventuelle impossibilité, mais parce qu'elle battrait en brèche la toute-puissance de la science qui est aujourd'hui le savoir dominant. Avec l'introduction de la «somasignification», l'hypothèse d'une

liaison entre le comportement humain et la santé des forêts acquiert à nouveau droit de cité; ce qui ne veut pas dire qu'elle soit acceptée comme démontrée.

Un autre exemple. Lorsqu'une graine est mise en terre, elle germe et donne naissance à une plante. A première vue ce qui compte c'est que humidité et température soient adéquates, que la terre contienne les éléments dont la plante a besoin. Pourtant, il y a des gens qui pensent que la phase de la lune au moment des semis a aussi une grande importance. Certaines personnes sont aussi réputées avoir «les mains vertes», c'est-à-dire qu'elles réussissent mieux que d'autres à faire pousser des plantes...

LE FARDEAU DE LA PREUVE

Vues sous l'angle de la «somasignification», ces affirmations sont acceptables a priori. Pour la science officielle elles ne peuvent l'être que si des phénomènes physico-chimiques permettant de les expliquer sont mis en évidence. Il faudrait par exemple prouver que les gens à «mains vertes» secrètent une transpiration contenant un élément fertilisant et que cette sécrétion active la germination des graines. Si une telle démonstration était apportée, tout rentrerait scientifiquement dans l'ordre, le Fond national financerait des recherches pour rendre vertes les mains qui ne le sont pas encore, des volontaires à mains vertes seraient envoyés en Ethiopie (cas favorable) ou une multinationale de la main verte mise sur pied (cas défavorable).

Revenons à la graine! Manifestement elle contient en elle la capacité de générer une plante. Elle est le pôle physique du processus qui donnera lieu à la croissance de la plante, à la production de fleurs et de nouvelles graines. Energie et «signification» sont contenues dans la graine de manière latente sans que l'on puisse dire comment de manière précise.

Si l'on veut «expliquer» scientifiquement le fonctionnement de ce processus, on va être obligé d'aller voir dans la graine. Il faudra la réduire en ses composants. On la démontrera pièce par pièce; puis on analysera chaque pièce et la manière dont elle est liée aux autres. Les pièces seront démontées à leur tour et on parviendra finalement aux molécules, aux atomes, aux quarks et aux électrons! Mais on n'aura alors plus de graine et on aura perdu son potentiel créateur. Chemin faisant, on aura fait le constat d'un arrangement physique de substances et on l'aura peut-être même décrit avec une grande précision. Mais on ne se sera pas rapproché de la «signification». On aura au contraire perdu la possibilité de la percevoir.

Par l'introduction de la «signification», est admise l'existence d'un ordre sous-jacent qui n'est pas matériel et qui n'est pas nécessairement soumis aux lois de la nature telles que nous les connaissons. La «signification» peut se traduire par des formes, des expressions, des senteurs, etc. qui sont justement ressenties comme significatives par ceux qui les perçoivent.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Pas rassuré

En ce qui concerne le *jargon* dont on nous abreuve abondamment dans différents secteurs et notamment, disais-je, dans le domaine quelquefois des assurances, impôts, etc., j'ai eu la joie de voir l'un des deux cas dont je comptais vous entretenir prendre une tournure inespérée.

Il s'agissait d'un employé communal — je ne dirai pas dans quel canton, ni dans quelle commune — lequel, ayant dû subir un traitement assez coûteux, avait dans un premier temps été remboursé par son assurance. Et puis un beau jour, il reçoit, écrite dans un charabia à peu près impénétrable (pour lui et pour moi) une lettre, dont il ressortait qu'on le sommait de payer, dans le délai d'un mois, une somme de 7000 francs (sept mille), sous prétexte

On dira: que peut-on faire avec cette «somasignification»? A priori, rien qui puisse se traduire par un progrès scientifique ou un avantage matériel! Le problème n'est pas là. Nous vivons dans un monde déboussolé par un matérialisme primaire s'exprimant par l'asservissement de la nature et des hommes à l'idéologie du profit. Ce monde est maintenant organisé pour courir à sa perte et la volonté de suicide collectif s'exprime de plus en plus clairement dans des concepts comme l'augmentation inéluctable de la consommation d'électricité, la guerre des étoiles, l'initiative 130 km/h, l'extension du réseau d'égout, l'augmentation des frais médicaux, l'expansion économique, le chauvinisme sportif, les dépenses d'armement, etc. Tout ceci est programmé quasiment de l'extérieur, comme si les individus n'existaient pas. Mais seuls les individus peuvent percevoir la signification. Il faudrait qu'ils essayent de le faire et qu'ils en tirent une force intérieure qui les rende capables de ne plus aspirer à la stricte conformité. Et qui leur permette aussi de s'ouvrir à leurs semblables et à la nature au lieu de chercher perpétuellement à se battre contre eux.

P. L.

que l'assurance s'était trompée dans ses calculs et lui avait trop versé! Voilà le malheureux affolé, et moi, qui le connaissais, me renseignant à droite et à gauche, orienté finalement sur un service d'assistance juridique! Dieu merci, pendant ce temps, il avait réussi, par personne interposée, à exposer son cas au *syndic* de la localité — lequel, honneur à lui, est aussitôt intervenu, si bien que l'affaire s'est trouvée réglée, ou classée — tout est bien qui finit bien.

Il n'en va pas de même dans l'autre cas, sur lequel je reviendrai.

A propos: vous avez jeté un coup d'œil sur le livre de Claude Richoz consacré au peintre «surréaliste» Walter Uhl?

A propos encore: vous avez lu les récits du camarade Baechtold, dont quelques-uns avaient paru ici-même?

J. C.

Le rêve, la loi et l'action publique

«Le rêve et la loi»: nous poursuivons le débat engagé par J. D. dans DP 772 et poursuivi par C.-A. Morand dans le numéro suivant sous le titre «L'Etat gestionnaire». La parole à nos lecteurs! Ci-dessous, une première contribution.

«Des buts moins ronflants, plus opérationnels, discutés dans le détail de leur concrétisation, adaptés continuellement.» Telle était, en substance, la conclusion de l'article intitulé «Le rêve et la loi» (DP 772/J. D.), tirant la leçon des échecs répétés des politiques publiques, en matière d'aménagement du territoire, de politique agricole ou régionale.

D'accord avec l'analyse. D'accord avec la critique de cette «grande frénésie» de planification. D'accord avec un certain scepticisme face à cette ambition de façonner l'avenir par la volonté collective.

Mais suffira-t-il de suivre la voie du «small is beautiful» dans la législation et en quelque sorte d'amollir la loi dure héritée de la Révolution française, suivant la mode américaine du «soft law» (qui nous atteint vingt ans après celle du «soft ice»), pour «jeter les bases d'une action publique adaptée à la complexité de la société moderne»? Prenons l'exemple d'une action publique qui promet d'être une réussite: la promotion économique du canton de Neuchâtel. Touché par la crise structurelle de l'économie plus que les autres, ce canton fut le premier à adopter un programme de restructuration économique. Celui-ci consiste essentiellement à marier la tradition neuchâteloise de mécani-

que de précision et l'innovation propre à l'électronique américaine. Grâce à des initiatives peu conventionnelles du service de promotion économique, ce canton est parvenu à attirer quatre cents entreprises. Parmi elles, des firmes américaines permettant le passage à l'âge électronique. Ces implantations nouvelles ont recréé quelque 2000 emplois sur les 15 000 perdus ces dernières années. Si l'on doit s'interroger sur la qualité de ces places de travail, sur leur durabilité on peut tout de même se demander pourquoi cet exemple de dynamisme n'est pas repris et copié — exercice pourtant facile — par d'autres cantons connaissant les mêmes difficultés?

CONSENSUS CRUCIAL

Je risque une explication: c'est le consensus politique existant dans le canton de Neuchâtel qui fait toute la différence: dans le reste de la Suisse — et plus particulièrement en Suisse alémanique — les milieux patronaux s'opposent à la concurrence innovatrice imposée par l'action publique, bien aises de disposer d'un réservoir de main-d'œuvre plus large qu'il y a dix ans. De plus, outre le rapprochement, sous les auspices des organisations patronales et syndicales, entre la mécanique de précision et l'électronique, existe un terrain d'entente entre les idées d'une forte gauche et la droite. Pas de méfiance des communes face aux nouvelles compétences du canton, mais coopération et coordination. Politique des autorités confirmée par les votations populaires à plusieurs reprises.

Où lirait-on, ailleurs en Suisse, une prise de position aussi nette, et dépassant toutes les querelles idéologiques, que celle publiée dans «L'Impartial» (20.4.1985) sous le titre «Plus d'Etat, plus d'emplois»: «(...) Ici, au Val-de-Travers, le village de Fleurier serait à ramasser à la petite cuiller si l'Etat n'était pas intervenu, généreusement. C'est d'économie qu'il s'agit.»

Ce qui est exceptionnel, dans cette expérience neuchâteloise, c'est que la volonté d'innovation a pu dépasser le cadre technocratique. Si, dans les années de vaches grasses, le canton n'a pas su réinvestir ses profits alors qu'il se situait au septième rang pour le niveau des revenus, il a cette fois réussi à saisir sa chance. La crise économique a engendré un processus d'apprentissage sur le plan politique, avec à la clef, même si subsistent les clivages traditionnels, une volonté commune de s'en sortir, passant à travers la gauche et la droite, rejoignant les administrés et les autorités. Voilà le moteur d'un avenir prometteur pour toute une région classée «menacée» au hit-parade économique et social.

C'est là que se situe la différence fondamentale avec d'autres secteurs où les conflits d'intérêt demeurent non résolus, et où, pour cette raison, on se garde bien de mettre en relation le diagnostic même de la crise et les remèdes à mettre en œuvre, où l'arsenal législatif qui permettrait de réagir perdure sans contenu concret.

Cela donne un discours musclé et courageux de M^{me} E. Kopp sur l'aménagement du territoire, mais un discours qui ne trouble guère les promoteurs et les investisseurs.

Cela donne aussi ailleurs «l'adaptation continue de la législation» (J. D.), pratiquée depuis longtemps par les organisations para-étatiques pour leur plus grand profit. Avec pour conséquence, par exemple, ce tourisme de 400 tonnes de viande à l'étranger, organisé au frais d'un public qui n'est pas seulement exclu de la «concrétisation» de la loi agricole, mais qui a déjà perdu depuis longtemps l'espoir qu'un jour, à Berne, on s'attaque à la crise permanente de la politique agricole.

Bref, il est bon d'ajuster les voiles du bateau de l'action publique grâce à une meilleure technique législative; mais une fois les voiles en place, il faut que souffle le vent du consensus politique.

L. N.